



N° de résolution  
ou annotation

2023-12-268

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 4 décembre 2023 à 20h00, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux  
Siège #2 - Claudia Labrie  
Siège #3 - Yvan Tardif  
Siège #4 - Frédéric Fournier  
Siège #5 - Gina Cloutier  
Siège #6 - Jayson Byrns

Est/sont absents:

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présente madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière.

#### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par Gina Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

#### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 3 - GREFFE

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023

3.2 - Avis de motion / Règlement # 2023-22 (gestion contractuelle)

3.3 - Avis de motion concernant le règlement # 2024-01 « Règlement concernant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024 »

#### 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

4.2 - Rapport de la greffière-trésorière sur les taxes impayées

4.3 - Adoption du calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2024

4.4 - Demande politique de soutien aux projets structurants 2023-2024 pour améliorer les milieux de vie pour le projet de la planification stratégique

4.5 - Augmentation du montant d'un prêt cautionné

#### 5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 418 689-2175 / 1-800-463-4578 — M-1045PC

2023-12-269

### **Procès-verbal de la Municipalité de Frampton**

5.1 - Commission de protection du territoire agricole du Québec - demande d'autorisation - Jimmy Poulin Forgues - 232, rue Principale

5.2 - Changement numéros civiques - Route 275 Nord

#### **6 - LOISIRS ET CULTURE**

6.1 - Responsable de la bibliothèque

6.2 - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

#### **7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.1 - Nomination de monsieur Keven Giguère au poste d'officier du service incendie

7.2 - Demande Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (Diagnostic et étude de faisabilité des services de sécurité incendie)

#### **8 - HYGIÈNE DU MILIEU**

8.1 - Octroi d'un contrat pour la maintenance des installations d'eau potable et des eaux usées

#### **9 - TRAVAUX PUBLICS**

#### **10 - CORRESPONDANCE**

10.1 - Demande de commandite / Fabrique Ste-Famille de Beauce

10.2 - Demande de prise de gestion de la route 275 Sud

#### **11 - AFFAIRES NOUVELLES**

#### **12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **13 - VARIA**

13.1 - Nomination du chef pompier

#### **14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **3 - GREFFE**

##### **3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2023-12-270

##### **3.2 - Avis de motion / Règlement # 2023-22 (gestion contractuelle)**

Avis de motion au règlement # 2023-22 « Règlement numéro 2023-22 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle 2023-04»

AVIS est donné par Frédéric Fournier, membre du conseil municipal, qu'un règlement sera présenté à l'attention du conseil municipal, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion, modifiant le règlement sur la gestion contractuelle # 2023-04.

Les conseillers demandent dispense de lecture du règlement, ceux-ci en ayant déjà pris connaissance;

\_\_\_\_\_  
Le conseiller

2023-12-271

##### **3.3 - Avis de motion concernant le règlement # 2024-01 « Règlement concernant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024»**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

Avis de motion concernant le règlement # 2024-01 « Règlement concernant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024 »

Je, soussigné Yvan Tardif, conseiller donne avis de motion que le règlement # 2024-01 concernant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024 sera présenté à la table du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Le projet du règlement intitulé : Règlement 2024-01 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024 a été déposé.

Le conseiller

### 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer a été déposée;

**ATTENDU QUE** la greffière-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Claudia Labrie et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de novembre 2023 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 152 881.50 \$.
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 46 110.72 \$ soit accepté.

#### 4.2 - Rapport de la greffière-trésorière sur les taxes impayées

La directrice générale et greffière-trésorière fait état des taxes à recevoir en date du 30 novembre 2023.

2021: 2 579,75\$

2022: 19 178,88\$

2023: 67 635,52\$

Sur la proposition de Jayson Byrns, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport de la greffière-trésorière sur l'état des taxes impayées.

#### 4.3 - Adoption du calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2024

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite harmoniser ses séances avec celles de la MRC de la Nouvelle-Beauce qui se tiennent les troisièmes mardis de chaque mois;

**CONSIDÉRANT QUE** les anciens calendriers créaient des difficultés à tenir les séances les premiers lundis de chaque mois, particulièrement lors des congés fériés et pendant les périodes de vacances;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Gina Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Frampton pour l'année 2024 à 20h00.

2023-12-272

2023-12-273

2023-12-274



## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

Lundi 15 janvier	Lundi 8 juillet
Lundi 19 février	Lundi 19 août
Lundi 18 mars	Lundi 16 septembre
Lundi 15 avril	Lundi 21 octobre
Lundi 13 mai	Lundi 18 novembre
Lundi 17 juin	Lundi 9 décembre

N° de résolution  
ou annotation

2023-12-275

#### 4.4 - Demande politique de soutien aux projets structurants 2023-2024 pour améliorer les milieux de vie pour le projet de la planification stratégique

**ATTENDU QUE** lors de la dernière campagne électorale, l'équipe proposait trois axes aux citoyens visant à faire rayonner Frampton et clarifier son positionnement régional;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite faire le point sur son positionnement régional et son développement;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite s'inscrire dans le contexte des changements climatiques et répondre aux enjeux de développement socio-économiques;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, la Municipalité souhaite se doter d'un Plan stratégique;

**ATTENDU QUE** ce Plan stratégique est la deuxième étape d'une réflexion déjà amorcée sur l'image de marque;

**ATTENDU QUE** la municipalité a consulté deux firmes spécialisées en développement urbain et en planification stratégique;

**ATTENDU QUE** la municipalité a sollicité une offre de service de Le Picbois Coop dont le montant s'élève à 12 920,25\$ excluant les taxes;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Jayson Byrns, secondé par Frédéric Fournier et résolu unanimement par ce conseil:

- Que la Municipalité de Frampton dépose une demande d'aide financière du montant de 6 460,13\$ auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2023-2024 pour améliorer les milieux de vie pour le projet Planification stratégique;
- Que le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu;
- Que madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Nouvelle-Beauce.

2023-12-276

#### 4.5 - Augmentation du montant d'un prêt cautionné

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de développement de Frampton inc. a obtenu un prêt de la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce au montant de 760 000 \$, remboursable sur 15 ans;



N° de résolution  
ou annotation

2023-12-277

**Procès-verbal de la Municipalité de Frampton**  
**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Frampton s'est portée caution pour le Comité de développement de Frampton inc. pour un prêt au montant de 760 000 \$ et pour une durée de quinze (15) ans selon la résolution 1712-243, adoptée le 4 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, a autorisé le cautionnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le prolongement de l'échéance du prêt pour une période de vingt (20) ans a été accepté par la résolution 2008-144 du conseil municipal de Frampton;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a autorisé le prolongement du prêt cautionné;

**CONSIDÉRANT QUE** le solde du prêt cautionné est d'environ 719 387,76\$ et que le comité de Développement de Frampton souhaite le rétablir à 760 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvan Tardif, secondé par Gina Cloutier et résolu unanimement:

- que la municipalité de Frampton se porte caution en faveur du Comité de développement de Frampton inc. d'un montant de 760 000 \$ pour 20 ans (amortissement initial conservé, donc l'échéance du prêt est toujours le 3 juillet 2041) selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement qui suivra pour en faire partie intégrante sous l'annexe « Cautionnement spécifique »;
- Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Jean Audet, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Cindy Paradis, à signer pour et au nom de la municipalité de Frampton les documents afférents audit cautionnement;

## 5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 5.1 - Commission de protection du territoire agricole du Québec - demande d'autorisation – Jimmy Poulin Forgues – 232, rue Principale

**ATTENDU QUE** Monsieur Jimmy Poulin Forgues s'adresse à la commission afin d'obtenir l'autorisation de la commission pour lotir et aliéner le lot 4 233 268 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** Monsieur Jimmy Poulin Forgues désire aliéner le lot 4 233 268 du cadastre du Québec et conserver le lot contigu, soit le lot 4 233 272 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 29 de la Loi (RLRQ. c. P-41.1), il ne peut sans l'autorisation de la CPTAQ procéder à l'aliénation d'un lot s'il conserve un droit d'aliénation sur un lot contigu;

**ATTENDU QUE** la décision 197 853 autorise partiellement l'objet de la demande;

**ATTENDU QUE** la partie du lot visé par la demande est située à l'intérieur de l'affectation agroforestière au plan d'urbanisme qui se caractérise principalement par des massifs boisés (conifères, forêts mixtes, érablières), quelques terres en cultures et des installations d'élevages;

**ATTENDU QUE** le potentiel agricole de la partie du lot visé par la demande est constitué de sols de classe 5 présentant des facteurs limitatifs assez sérieux dus à la pierrosité et la surabondance d'eau, et dans 40% des cas, à la pierrosité et à la topographie;





N° de résolution  
ou annotation

2023-12-278

### **Procès-verbal de la Municipalité de Frampton**

**ATTENDU** la faible possibilité de remise en culture du site, eu égard aux petites superficies des parties des lots 4 233 268 et 4 233 272 du cadastre du Québec situées en zone agricole, qui ont respectivement 0,15 ha et 0,29 ha;

**ATTENDU QUE** compte tenu des usages résidentiels et bâtiments résidentiels déjà en place sur les lots 4 233 268 et 4 233 272 du cadastre du Québec, une telle autorisation n'aura pas pour effet d'occasionner de contraintes supplémentaires aux activités agricoles environnantes ainsi qu'aux activités d'épandage;

**ATTENDU QUE** la présente demande ne vient donc pas compromettre l'homogénéité du milieu agricole;

**ATTENDU QUE** les impacts sur la zone agricole d'une telle aliénation représentant 0.01% de la zone agricole sont infimes, voire nuls;

**ATTENDU QUE** Frampton ne se trouve pas dans une agglomération de recensement, dans une région métropolitaine de recensement ni dans une communauté métropolitaine;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme à la réglementation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claudia Labrie, secondé par Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Frampton demande à la CPTAQ une autorisation pour lotir et aliéner le lot 4 233 268 du cadastre du Québec.

#### **5.2 - Changement numéros civiques - Route 275 Nord**

**ATTENDU QUE** la désignation des rues et des numéros civiques est sous le contrôle de la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'assignation des adresses dans un secteur de la route 275 Nord devenait de plus en plus difficile et confuse, soit les adresses comprises entre le 35-1 et le 35-10;

**ATTENDU QUE** des résidents se plaignaient de complications en rapport avec la réception de biens et de services à leur domicile dû à l'assignation des numéros civiques non habituelle;

**ATTENDU QUE** cette situation peut entraîner de la confusion et des délais prolongés pour les services d'urgence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Frédéric Fournier, secondé par Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers:

- d'autoriser le changement des numéros civiques des propriétés concernées dans une portion du secteur de la route 275 Nord;

- de transmettre un avis aux résidents qui demeurent dans le secteur concerné afin de les informer du changement officiel de leur adresse;

#### **6 - LOISIRS ET CULTURE**

##### **6.1 - Responsable de la bibliothèque**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Ornella Lalmi a quitté ses fonctions à la Municipalité à titre d'agente aux communications et au développement

**CONSIDÉRANT QUE** madame Ornella Lalmi avait été nommée responsable de la bibliothèque municipale de Frampton auprès du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (RBCNCA);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder à la nomination d'un ou de nouveaux responsables pour la bibliothèque;

2023-12-279



N° de résolution  
ou annotation

2023-12-280

### Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Lucie St-Germain et Monsieur Yves Bouvrette, deux citoyens de Frampton, sont prêts à jouer le rôle de responsables-bénévoles et auront une reddition de compte à faire selon les attentes de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvan Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers que Madame Lucie St-Germain et Monsieur Yves Bouvrette soient nommés responsables de la bibliothèque municipale de Frampton auprès du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (RBCNCA). Monsieur Bouvrette sera la personne contact auprès du Réseau et aura droit de vote lors de l'assemblée annuelle du Réseau.

#### 6.2 - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Frampton, tenue le 4 décembre 2023, il est proposé par Claudia Labrie et dûment appuyé par Frédéric Fournier :

- Que la Municipalité de Frampton autorise la présentation d'un projet de Jeux d'eau au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Frampton à payer sa part des coûts admissibles au projet, dont les coûts préliminaires s'élèvent à plus de 300 000,00\$, et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- Que la Municipalité de Frampton désigne madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté

#### 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

##### 7.1 - Nomination de monsieur Keven Giguère au poste d'officier du service incendie

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Keven Giguère est pompier au sein du service d'incendie de Frampton depuis le 1er novembre 2000;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Giguère possède la formation requise d'Officier Non-Urbain;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du chef-pompier par intérim de nommer monsieur Keven Giguère au poste d'officier du service incendie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jayson Byrns, secondé par Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers:

- Que la Municipalité de Frampton procède à la nomination de monsieur Keven Giguère comme officier du service incendie de Frampton;
- Que la rémunération de l'officier soit ajustée au taux d'officier.

2023-12-282

##### 7.2 - Demande Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (Diagnostic et étude de faisabilité des services de sécurité incendie)

**ATTENDU QUE** la municipalité de Frampton a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Abrogé par  
la résolution  
2023-12-287



N° de résolution  
ou annotation

2023-12-283

### **Procès-verbal de la Municipalité de Frampton**

**ATTENDU QUE** les municipalités de St-Bernard, St-Elzéar, St-Isidore, St-Lambert de Lauzon, Ste-Marguerite et Frampton désirent présenter un projet dans le cadre de l'aide financière;

**ATTENDU QUE** la MRC de La Nouvelle-Beauce agira à titre d'organisme responsable du projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claudia Labrie et appuyé par Gina Cloutier :

Que le conseil de la municipalité de Frampton

- s'engage à participer au projet Diagnostic-études de faisabilité sur les services de sécurité incendie et à assurer une partie des coûts;
- autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- nomme la MRC de La Nouvelle-Beauce organisme responsable du projet;
- autorise la direction générale à signer l'entente avec la MRC de La Nouvelle-Beauce pour la réalisation du projet.

#### **8 - HYGIÈNE DU MILIEU**

##### **8.1 - Octroi d'un contrat pour la maintenance des installations d'eau potable et des eaux usées**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Frampton a octroyé un contrat d'un an à la firme Hydro-Experts le 7 novembre 2022 pour la période du 1er novembre 2022 au 1er novembre 2023;

**ATTENDU QUE** le contrat est maintenant échu;

**ATTENDU QU'**Hydro-Experts a transmis une nouvelle offre de services professionnels au montant de 29 330,44\$ pour l'eau potable (excluant les taxes) et de 15 793,31\$ pour l'eau usée (excluant les taxes);

**ATTENDU QUE** les fonds sont disponibles aux comptes 02-413-00-444 et 02-415-00-444;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvan Tardif, secondé par Jayson Byrns et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un contrat d'un an à la firme Hydro-Experts, services spécialisés en traitement de l'eau, au montant de 45 303,75\$ excluant les taxes, selon les conditions contenues dans le document "Soumission Frampton 2023-2024".

#### **9 - TRAVAUX PUBLICS**

#### **10 - CORRESPONDANCE**

##### **10.1 - Demande de commandite / Fabrique Ste-Famille de Beauce**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique Sainte-Famille-de-Beauce a déposé une demande de commandite de 2 000\$ pour le spectacle Hommage à Michael Bublé;

**CONSIDÉRANT QUE** les profits iront à la Fabrique de Frampton;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déjà contribué au cours de l'année 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de la Fabrique est faite par monsieur Michael Byrns, président de la Fabrique et père du conseiller, Jayson Byrns, celui-ci s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou tenter d'influencer le vote étant donné le lien de parenté.

2023-12-284





**2023-12-285**  
N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 418 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104SPC

**Procès-verbal de la Municipalité de Frampton**  
POUR CES MOTIFS, il est proposé par Yvan Tardif, seconde par Guy Marcoux et résolu d'accorder un montant de 1 000,00\$ à la Fabrique Ste-Famille de Beauce pour le spectacle Hommage à Michael Bublé et d'en imputer le compte 02-130-00-970-00;

## 10.2 - Demande de prise de gestion de la route 275 Sud

Suite à notre demande transmise au MTQ pour qu'il reprenne à leur charge la route 275 sud, celui-ci nous a transmis une correspondance le 13 novembre dernier.

Le ministère a réalisé une nouvelle analyse de la vocation et de la fonction de la route 275 sud, analyse qui est venue confirmer son statut de route locale de niveau 1, puisqu'elle permet de relier entre eux les centres ruraux. Par ailleurs, la municipalité de Frampton est desservie par la route 112 ainsi que par la route 275 Nord, qui sont des routes collectrices sous la gestion du Ministère.

## 11 - AFFAIRES NOUVELLES

## 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Keven Giguère, accompagné de certains membres de l'équipe des pompiers, veut des éclaircissements sur la rencontre du 6 novembre dernier durant laquelle il a remis sa démission. Il veut des éclaircissements des membres du conseil sur les motifs qui ont été soulevés lors de cette rencontre quant à l'insatisfaction à l'égard de son travail, du lieu de sa résidence et de ses intérêts financiers dans la compagnie qui est appelée fréquemment à assurer l'entretien du camion de pompier.

Monsieur le maire a rappelé les faits et l'objet de la rencontre.

D'autres pompiers sont intervenus, à savoir: Bertrand Fournier, Andy Bissonnette, Reynald Audet, Guy Moore ainsi que madame Marjolaine Fradette.

La séance a été suspendue à 8 h 42 et le conseil s'est retiré pour délibérer à huis clos.

Reprise des travaux à 8 h 58.

- Madame Nancy Moore a soulevé quelques questions concernant la présence de monsieur Maurice Mercier au sein de la municipalité et a remis en question certaines façons de faire de la municipalité. Elle a porté des commentaires très négatifs à l'égard de certains employés.

- Monsieur Mathieu Paradis pose des questions sur le déneigement de la route Reed. Nous avons un ancien règlement sur la fermeture de route que nous devons réviser. Nous ne sommes pas fermés à revoir la décision.

- Madame Brigitte Moore veut savoir pourquoi la rue Industrielle est fermée.

- Monsieur Donald Beaudoin veut savoir où en est rendu le dossier des cellulaires. Nous avons reçu un accusé-réception de notre offensive. Le député est dans le dossier. Nous sommes dans les priorités. Monsieur le maire va également contacter le ministre de l'industrie et du commerce. Nous sommes cependant à la "merci" des compagnies.

**2023-12-286**

## 13 - VARIA

Le maire demande à ce qu'un point soit rajouté et adopté à l'ordre du jour.

**2023-12-287**

## 13.1 - Nomination du chef pompier

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre s'est tenue ce jour avec monsieur Keven Giguère;



N° de résolution  
ou annotation

2023-12-288

**Procès-verbal de la Municipalité de Frampton**  
**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette rencontre des échanges se sont tenus de part et d'autre et que Monsieur Giguère accepte de réintégrer par intérim ses fonctions à titre de chef-pompier;

**CONSIDÉRANT QUE** cet intérim est d'une durée d'une semaine pour se terminer le 11 décembre prochain à minuit;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Giguère fera part de son intérêt par écrit à la Municipalité au cours de la prochaine semaine;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Yvan Tardif, secondé par monsieur Guy Marcoux et résolu unanimement par ce conseil:

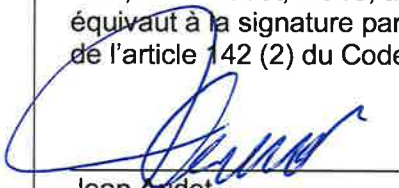
- Que monsieur Keven Giguère occupe les fonctions de chef pompier par intérim pour une durée n'excédant pas une semaine à compter de la présente;

- Que la municipalité assurera le suivi nécessaire auprès des instances concernées en matière de Service d'incendie et Sécurité civile;

#### 14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 25, il est proposé par madame Claudia Labrie et résolu de lever la séance.

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

  
Jean Audet  
Maire

  
Cindy Paradis  
Directrice générale et greffière-trésorière